

**Situation trimestrielle d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
arrêtée au 30 SEPTEMBRE 2004**

Avis du commissaire aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 SEPTEMBRE 2004

Dans le cadre de la mission qui nous a été confié par le conseil d'administration de la société "UNIVERS OBLIGATIONS SICAV" du 18 mars 2003 pour l'audit des exercices 2003, 2004 et 2005, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la société couvrant la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2004. ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Lors de notre examen limité, nous avons relevé que

- la participation de la société dans des organismes de placements collectifs de valeurs mobilières a atteint 4.68% de l'actif net au 30 septembre 2004. Toutefois, il y a lieu de signaler que ce taux a varié au cours du trimestre concerné de 3.64% à 12.65%, ce qui est au dessus du taux d'emploi maximum de 5% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25/09/2001.
- L'actif de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est employé, à la date du 30/09/2003 à raison de 22,53% dans des liquidités et quasi-liquidités, ce qui est au-dessus du taux d'emploi maximum de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25/09/2001. il est à noter, que ce dépassement s'est reproduit au cours du trimestre en question en atteignant 22,78%.

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve du non respect du ratio décrit au paragraphe précédent, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas dans leurs aspects significatifs la situation de la société au 30 septembre 2004 conformément aux normes nationales.

AHMED MANSOUR

**BILAN arrêté au 30 septembre 2004
(unité : en Dinars Tunisien)**

ACTIF	Notes	30/09/2004	30/09/2003	31/12/2003
AC1- Portefeuille-titres	3.1			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		822 908,455	451 727,900	506 839,856
Obligations et valeurs assimilées		12 836 092,016	5 497 283,488	7 182 019,674
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3			
Placements monétaires		3 519 865,073	24 290,251	1 996 770,654
Disponibilités		452 836,323	3 495 367,873	425 269,718
TOTAL ACTIF		17 631 701,867	9 468 669,512	10 110 899,902
PASSIF				
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	24 740,301	14 166,123	18 399,857
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	7 003,690	1 104,061	6 234,069
TOTAL PASSIF		31 743,991	15 270,184	24 633,926
ACTIF NET				
CP1- Capital	3.7	16 886 393,541	9 125 330,008	9 624 298,683
CP2- Sommes distribuables	3.8			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		119,144	156,098	156,098
Sommes distribuables de l'exercice		713 445,191	327 913,222	461 811,195
ACTIF NET		17 599 957,876	9 453 399,328	10 086 265,976
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		17 631 701,867	9 468 669,512	10 110 899,902

**ETAT DE RESULTAT du 1er juillet 2004 au 30 septembre 2004
(unité : en Dinars Tunisien)**

	Notes	01/07/2004	01/01/2004	01/07/2003	01/01/2003	01/01/2003
		30/09/2004	30/09/2004	30/09/2003	30/09/2003	31/12/2003
PR1- Revenu du portefeuille-titres	3.2					
Dividendes			126 746,308			
Revenus des obligations et valeurs assimilées		179 782,712	488 612,249	80 195,360	206 988,611	312 868,827
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	28 832,812	392,593	24 432,003	71 044,482	87 530,625
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		208 615,524	720 751,150	104 627,363	278 033,093	400 399,452
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-19 450,643	-57 683,040	-11 062,980	-30 520,618	-42 845,456
REVENU NET DES PLACEMENTS		189 164,881	663 068,110	93 564,383	247 512,475	357 553,996
PR3- Autres produits		0	0	0	0	0
CH2- Autres charges	3.6	-4 757,747	-15 388,875	-2 760,298	-7 111,203	-9 750,316
RESULTAT D'EXPLOITATION		184 407,134	647 679,235	90 804,085	240 401,272	347 803,680
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation	3.8	37 895,373	65 765,956	71 437,929	87 511,950	114 007,515
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		222 302,507	713 445,191	162 242,014	327 913,222	461 811,195
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-37 895,373	-65 765,956	-71 437,929	-87 511,950	-114 007,515
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		11 489,383	-1 720,659			4 428,446
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		619,747	-59 011,820		-10,067	2 577,733
Frais de négociation			-0,295		-1 212,887	-1 567,087
RESULTAT NET DE LA PERIODE		196 516,264	586 946,461	90 804,085	239 178,318	353 242,772

VARIATION DE L'ACTIF NET du 1er juillet 2004 au 30 septembre 2004

(unité : en Dinars Tunisien)

	01/07/2004 30/09/2004	01/01/2004 30/09/2004	01/07/2003 30/09/2003	01/01/2003 30/09/2003	01/01/2003 31/12/2003
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation					
Résultat d'exploitation	184 407,134	647 679,235	90 804,085	240 401,272	347 803,680
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	11 489,383	-1 720,659	1 118,000	1 118,000	4 428,446
Plus (ou moins) values réalisées cession de titres	619,747	-59 011,820		-10,067	2 577,733
Frais de négociation de titres		-0,295		-1 212,887	-1 567,087
AN2- Distributions de dividendes		-666 681,600		-307 038,890	-307 038,890
AN3- Transactions sur le capital					
Souscriptions					
- Capital	4 952 688,742	23 358	3 387 421,194	7 744 362,256	10 103
- Régularisation des sommes non distribuables	-23 421,351	949,908	-601,652	-958,338	580,561
- Régularisation des sommes distribuables	188 069,856	37 026,482	103 125,508	318 235,677	-125,212
Rachats					
- Capital	-4 156 365,453	-16 023	-1 106 480,276	-3 994	-5 861
- Régularisation des sommes non distribuables	19 853,652	493,018	195,363	745,709	006,450
- Régularisation des sommes distribuables	-150 174,483	-49 655,740	-31 687,579	530,218	164,157
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 027 167,227	7 513 691,900	2 443 894,643	3 815 120,540	4 447 987,188
AN4- Actif net					
En début de période	16 572	10 086	7 009 504,685	5 638 278,788	5 638 278,788
En fin de période	957,876	957,876	9 453 399,328	9 453 399,328	265,976
AN5- Nombre d'actions					
En début de période	161 589	96 216	68 469	53 778	53 778
En fin de période	169 550	169 550	91 285	91 285	96 216
VALEUR LIQUIDATIVE	103,804	103,804	103,559	103,559	104,829
AN6- Taux de rendement	4,81%	4,78%	4,59%	4,57%	4,63%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS au 30 septembre 2004 (unité = en Dinar Tunisien)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-2004 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composant du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2004 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant le 10 dernières séances de bourse précédant la date du 30/9/2004, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 30/9/2004 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant le 10 dernières séances de bourse précédant la date du 30/9/2004, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leurs prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix.

2.4. Cession des placements

La cession des placements et l'encaissement à leurs échéances des coupons donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables respectives. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Désignation du titre	Nre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2004	% Actif	Valeur au 31/12/2003
VALEURS MOBILIERES					
Titres OPCVM	7 750	820 200,668	822 908,455	4,67%	506 839,856
MILL.OB.SICAV					53 205,500
FIDE.OB.SICAV	1 635	170 365,733	170 682,555	0,97%	453 634,356
TUNISIE SICAV	6 115	649 834,935	652 225,900	3,70%	
Obligations de sociétés et valeurs assimilées					
Obligations admises à la cote					
	62 980	4 690 315,000	4 826 095,896	27,37%	3 261 736,144
	58 020	4 522 315,000	4 649 112,600	26,37%	3 090 351,968
Libellé	Tranche	Durée	Jouissance		
ATL 2000/2		5	29/12/2000	2 000	80 000,000
CIL 2000/2		5	21/11/2000	1 000	40 000,000
Tunisie Leasing 2001-1		5	03/12/2001	2 000	120 000,000
GL 2001-2		7	31/12/2001	3 000	300 000,000
AIL 2000	AIL 2000 B	5	11/01/2001	2 000	80 000,000
EO. AL 2000-2		7	01/12/2000	2 000	160 000,000
BTKD 2000	BTKD 2000 B	10	16/12/2000	1 500	105 000,000
MIRAMAR 2000		6	13/12/2000	1 500	90 000,000
UTL 2000	UTL 2000 A	5	22/12/2000	1 000	40 000,000
ATL 2002/1		5	15/10/2002	3 000	240 000,000
BIAT 2002		7	10/12/2002	1 000	100 000,000
BTKD 2002		5	20/11/2002	2 020	161 600,000
CIL 2002/2		7	16/09/2002	1 000	100 000,000
Tunisie Leasing 2002-1		5	24/09/2002	2 000	120 000,000
TOUTA 2002	TOUTA 2002 B	7	25/09/2002	1 000	100 000,000
ATL 2002/2		5	15/04/2003	1 000	80 000,000
CPSCS 2001		10	01/02/2002	4 500	
VAGA 2003		7	28/03/2003	1 500	150 000,000
SEPCM 2002		7	01/04/2003	1 000	85 715,000
Tunisie Leasing 2002-2		5	30/04/2003	1 500	120 000,000
	SELIMA CLUB				
SELIMA CLUB 2002	2002 B	7	19/06/2003	2 000	200 000,000
ATL 2003/1		5	15/03/2004	4 000	400 000,000
EL MOURADI 2003		7	10/06/2004	1 500	150 000,000
GL 2003/2		7	20/02/2004	2 000	200 000,000
Tunisie Leasing 2004-1		5	30/04/2004	4 000	400 000,000
BTEI 2004		7	25/06/2004	4 000	400 000,000
CIL 2004/1		7	10/09/2004	5 000	500 000,000
Obligations non admises à la cote					
				4 960	168 000,000
ATL 1996	ATL 1996 C	7	28/01/1997	1 600	
BTKD 98		10	01/12/1998	3 360	168 000,000
Titre de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier					
				7 800	7 832 900,000
				8 009	996,120
				45,43%	1 839 724,560
Libellé	Date d'achat	Prix en %	Valeur Boursière		
BTA 4 ans 6,75% octobre 2004	05/12/2000	99,4875%	400	397 950,000	419 017,520
BTA 4 ans 6,75% janvier 2005	14/02/2001	99,2750%	200	198 550,000	206 213,520
BTA 10 ans 6,75% avril 2010	14/02/2001	95,4500%	200	190 900,000	195 989,280
BTA 10 ans 6,75% avril 2010	11/02/2004	100,0250%	2 000	2 000 500,000	2 051 392,800
BTA 12 ans 8,25% juillet 2014	15/05/2003	99,7450%	1 000	997 450,000	1 012 638,800
BTA 12 ans 8,25% juillet 2014	15/10/2003	100,4025%	2 000	2 008 050,000	2 038 427,600
BTA 10 ans 7,5% avril 2014	09/06/2004	103,4250%	1 000	1 034 250,000	1 064 497,000
BTA 5 ans 6,75% juin 2008	14/01/2004	100,5250%	1 000	1 005 250,000	1 021 819,600
TOTAL			78 530	13 343 415,668	13 659 000,471
					77,47%
					5 608 300,560

Les entrées en portefeuille-titres durant le 3ème trimestre 2004 se détaillent ainsi :

	Quantité	Coût d'acqui
- Obligations de sociétés :		
CIL 2004/1	7 0/09/2004	5 000
-Titres OPCVM :		
TUNISIE SICAV		14 115
TOTAL	19 115	1 999 986,935

Les sorties du portefeuille-titres durant le 3ème trimestre 2004 se détaillent ainsi :

			Coût d'acq	Coup encaissé	+/- Values
- Obligations de sociétés :					
CPSCL 2001	10	01/02/2002	360 000,000	360 000,000	
Détachement coupon Tunisie Leasing 2002/1	5	24/09/2002	40 000,000	40 000,000	
-Titres OPCVM :					
TUNISIE SICAV			850 152,000	852 568,000	2 416,000
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV			299 572,773	300 058,000	485,227
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV			152 419,316	150 137,836	-2 281,480
TOTAL			1 702 144,089	1 702 763,836	619,747

3.2 Note sur les revenus de portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 179782,712 dinars pour la période du 01/07/2004 au 30/09/2004 et se détaillent ainsi :

Revenus des Obligations et valeurs assimilées :	du 01/07/2004 au 30/09/2004	du 01/07/2003 au 30/09/2003
Revenus des obligations		
- Intérêts	62 974,998	52 671,360
Revenus des titres de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier		
- Intérêts	116 807,714	27 524,000
TOTAL	179 782,712	80 195,360

3.3. Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et disponibles s'élèvent au 30/09/2004 à 3.972.701,396 dinars et se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2004	% actif	Valeur au 31/12/2003
Placement monétaires			3 519		
Bons de Trésor			865,073	19,96%	1 996 770,654
		3 474	3 514		
Bons de Trésor	3 650	191,634	931,812	19,94%	1 983 190,928
<u>Libellé</u>	<u>Date d'achat</u>	<u>Taux en %</u>	<u>Valeur Boursière</u>		
Bons de Trésor	31/12/2003	5,00%			1 500 325,000
BTC 52 semaines 02/11/2004	04/11/2003	5,31%	25 477,133		
BTC 52 semaines 07/06/2005	25/05/2004	5,10%	20381,70619		
BTC 52 semaines 07/06/2005	25/05/2004	5,08%	479618,2938		
BTC 52 semaines 07/06/2005	01/06/2004	5,08%			
BTC 52 semaines 07/06/2005	01/06/2004	5,10%			
BTC 52 semaines 07/06/2005	22/06/2004	5,10%			
BTC 52 semaines 07/06/2005	06/07/2004	5,10%			
BTC 52 semaines 02/8//2005	14/09/2004	5,10%			
BTC 52 semaines 04/10/2005	21/09/2004	5,10%			
Courus sur rémunération du compte de dépôt					
			4 933,261	0,03%	13 579,726
Avoirs disponibles			452 836,323	2,57%	425 269,718
TOTAL			3 972 701,396	22,53%	2 422 040,372

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt s'élève pour la période du 01/07/2004 au 30/09/2004 à 28.832,812 dinars et se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/07/2004 au 30/09/2004	du 01/07/2003 au 30/09/2003
Rémunération du compte de dépôt	6 387,736	24 432,003
Revenus des BTC	22 445,076	
TOTAL	28 832,812	24 432,003

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élèvent à la fin du 3^{ème} trimestre 2004 à 31.743,991 dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Montant au 30/09/2004	Montant au 31/12/2003
Opérateurs Créditeurs	24 740,301	18 399,857
Gestionnaire	16 484,471	9 353,057
Dépositaire	6 204,600	3 546,800
Commissaire aux comptes	2 051,230	5 500,000
Autres Créditeurs Divers	7 003,690	6 234,069
Etat Impôts et Taxes	178,320	102,593
Conseil du Marché Financier	1 458,468	777,939
Compte de régularisation	5 366,902	5 353,537
TOTAL	31 743,991	24 633,926

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/07/2004 au 30/09/2004	du 01/07/2003 au 30/09/2003
Charges de gestion des placements	19 450,643	11 062,980
Commissions de gestions	16 484,471	8 091,104
Commissions de dépôt	892,400	892,400
Honoraire du commissaire aux comptes	2 073,772	2 079,476
Autres Charges	4 757,747	2 760,298
Redevances CMF sur les OPCVM	4 205,005	2 074,141
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	552,742	261,965
Frais d'actes, d'enregistremets et de publications		424,192
Frais Bancaires		
TOTAL	24 208,390	13 823,278

3.7. Notes sur le capital

les mouvements sur le capital au cours du 3^{ème} trimestre 2004 se détaillent ainsi :

Capital au 30/06/2004	
Montant	16 081 528,821
<i>Nominal</i>	16 163 432,284
<i>Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours</i>	-9 061,559
<i>Plus ou moins values réalisées</i>	-72 841,609
<i>Frais de négociation</i>	-0,295
Nombre de titres	161 589
Nombre d'actionnaires	180
Souscriptions réalisées	
Montant	4 929 267,391
<i>Nominal</i>	4 952 688,742
<i>Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours</i>	-23 421,351
Nombre de titres émis	49 513
Nombre d'actionnaires nouveaux	24
Rachats effectués	
Montant	-4 136 511,801
<i>Nominal</i>	-4 156 365,453
<i>Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours</i>	19 853,652
Nombre de titres rachetés	-41 552
Nombre d'actionnaires sortants	5
Capital au 30/09/2004	
Montant	16 886 393,541
<i>Nominal</i>	16 959 755,573
<i>Plus ou moins values réalisées</i>	-59 011,820
<i>Plus ou moins values potentiel sur titres</i>	-1 720,659
<i>Frais de négociation</i>	-0,295
<i>Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours</i>	-12 629,258
Nombre de titres	169 550
Nombre d'actionnaires	199

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'action.

	Résultats distribuables	Régularisations de l'exercice	Sommes distribuables
exercice 2000	13 551,071	22 817,263	36 368,334
exercice 2001	153 297,979	36 234,711	189 532,690
exercice 2002	218 789,546	43 241,124	262 030,670
exercice 2003	240 401,272	87 511,950	327 913,222
exercice 2004	647 679,235	65 765,956	713 445,191
TOTAL	1 273 719,103	255 571,004	1 529 290,107

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, la SCIF perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

L' ATB assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre - de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

En contre partie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3.000,000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres de l'année 2004 sont de 8.250,000 dinars TTC.

4.4. Redevance CMF sur les OPCVM

Les redevances du CMF sur les OPCVM sont à la charge de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elles sont de 0,1% l'an calculés sur la base de l'actif net de la SICAV arrêté à la fin de chaque mois et payable mensuellement dans les 15 jours qui suivent.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires